Déclaration relative à la protection des données lors du traitement de données à caractère personnel dans le cadre du Réseau Européen des Inventeurs (le "Réseau")

Pour l'Office européen des brevets (OEB), la protection de votre vie privée est de la plus haute importance. Nous nous engageons à protéger vos données à caractère personnel et à veiller au respect des droits des personnes concernées lorsque nous accomplissons nos tâches et fournissons nos services. Toutes les données à caractère personnel qui vous identifient directement ou indirectement seront traitées de manière licite, loyale et avec toutes les précautions nécessaires.

Les opérations de traitement décrites ci-après sont régies par le règlement relatif à la protection des données de l'OEB (RRPD).

Les informations contenues dans la présente déclaration sont fournies en vertu des articles 16 et 17 RRPD.

Les membres du Réseau sont des inventeurs, des inventrices et des personnalités inspirantes, ce qui en fait des modèles idéaux pour montrer aux écoliers et aux étudiants que les inventions et la technologie, sous toutes leurs formes, s'adressent à tous. Si vous êtes finaliste du Prix de l'inventeur européen ou du Young Inventors Prize, ou encore une partie prenante invitée à rejoindre le réseau, l'OEB traitera vos données à caractère personnel afin de gérer votre participation au réseau, de promouvoir l'innovation, de mettre en avant la valeur des brevets et d'encourager la coopération entre les membres du Réseau.

1. Quelles sont la nature et la finalité de l'opération de traitement ?

La présente déclaration relative à la protection des données décrit la façon dont la Direction principale Communication de l'OEB ("DP Communication") traite les données à caractère personnel dans le cadre du Réseau européen des inventeurs.

Les données à caractère personnel sont traitées en vue des finalités suivantes :

- Gérer l'adhésion au Réseau, y compris la mise à jour des coordonnées des membres. Les données à caractère personnel peuvent être stockées dans la base de données centrale des parties prenantes de l´OEB, ; cette partie de la base de données peut être accessible, selon le principe du «besoin d'en connaître», aux services autorisés de l'OEB impliqués dans la gestion du Réseau, l'organisation des réunions, événements et activités pertinents:.
- Favoriser l'innovation et sensibiliser le public autour de la question de la propriété intellectuelle, ainsi que mettre en avant son importance, par le biais de communications et d'activités éducatives menées par les membres du Réseau.
- Présenter les membres du Réseau et leurs réalisations dans les canaux de communication de l'OEB.
- Encourager la coopération, le dialogue et le travail du Réseau entre les inventeurs/inventrices les chercheurs/chercheuses, les éducateurs/éducatrices et d'autres parties prenantes de l'innovation.

- Tenir des dossiers sur les activités réalisées par des membres du Réseau et pour lesquelles l'OEB a exprimé son soutien, et évaluer l'efficacité et l'impact du Réseau.

Dans le cadre des activités éducatives et de sensibilisation menées au sein du Réseau, des photographies ou d'autres supports audiovisuels pouvant montrer des membres du réseau en compagnie d'enfants ou d'élèves peuvent être réalisés.

Afin d'assurer la conformité avec le RRPD, l'OEB fournit aux membres du Réseau un modèle de formulaire d'autorisation parentale standard. Les membres du Réseau sont chargés de travailler en coordination avec les établissements scolaires afin d'obtenir l'autorisation écrite des parents ou des tuteurs légaux des personnes mineures qui pourraient être prises en photo.

Les formulaires de consentement signés doivent être transmis à l'OEB ; ils seront traités afin de consigner le consentement accordé et de gérer l'utilisation, la conservation et la publication autorisées du matériel correspondant.

L'OEB n'utilisera ni ne publiera aucune photo de personnes mineures sans autorisation parentale.

Cette activité de traitement peut recourir à l'intelligence artificielle (IA) dans ses systèmes et applications. Plus précisément, l'OEB peut utiliser des outils d'IA pour faciliter la rédaction, la révision, la traduction et la synthèse des communications et des documents administratifs liés à la gestion du Réseau. Le déploiement et l'utilisation de l'IA dans le cadre de cette activité de traitement respectent des exigences strictes en matière de traitement des données à caractère personnel.

Le traitement de vos données n'est pas censé servir à une prise de décision automatisée, notamment au profilage.

Vos données à caractère personnel ne seront pas transmises à des destinataires extérieurs à l'OEB qui ne sont pas visés à l'article 8(1), (2) et (5) RRPD, à moins qu'un niveau de protection adéquat ne soit assuré. En l'absence d'un niveau de protection adéquat, un transfert ne peut avoir lieu que s'il est prévu des garanties appropriées et à la condition que les personnes concernées disposent de droits opposables et de voies de recours effectives, ou si les dérogations pour des situations particulières visées à l'article 10 RRPD s'appliquent.

2. Quelles données à caractère personnel traitons-nous ?

Les catégories suivantes de données à caractère personnel sont traitées :

- Titre par lequel la personne concernée souhaite être nommée, le cas échéant, afin de garantir une communication correcte et respectueuse
- Nom et prénom
- Adresse électronique
- Numéro de téléphone portable
- Moyens de contact à privilégier
- Pays
- Nationalité
- Langue préférée
- Nom de la société actuelle
- Photo de la personne concernée
- CV
- Données financières, le cas échéant
- Adresse postale

- Informations relatives à la santé ou autres données personnelles sensibles (que le membre du Réseau juge important que l'OEB connaisse dans une situation spécifique)

Veuillez noter que les données à caractère personnel de tiers (par exemple d'écoliers rencontrés dans le cadre des activités organisées par le Réseau européen des inventeurs ou des informations relatives aux personnes identifiées ou identifiables qui ne font pas partie du personnel de l'OEB communiquant les informations ou le contenu audiovisuel (photos ou vidéos par exemple)), comme les coordonnées ou photos/vidéos, sont communiquées à l'OEB directement par les membres du Réseau. Les membres du Réseau doivent s'assurer d'avoir l'autorisation de partager de telles ressources avec l'OEB aux fins décrites dans la présente déclaration relative à la protection des données.

3. Qui est responsable du traitement des données ?

Les données à caractère personnel sont traitées sous la responsabilité de la Direction principale (DP) Communication, agissant en qualité de responsable délégué du traitement à l'OEB.

Les données à caractère personnel sont traitées par les agents de l'OEB au sein de DPCommunication ainsi que par d'autres services impliqués dans la gestion de l'initiative, du projet ou de l'activité de DP Communication mentionnés dans la présente déclaration relative à la protection des données.

Les prestataires externes chargés du projet et en particulier de l'envoi de courriers électroniques vous étant destinés peuvent également traiter des données à caractère personnel ou y avoir accès.

4. Qui a accès à vos données à caractère personnel et à qui sont-elles communiquées ?

Des données à caractère personnel sont communiquées selon les besoins au personnel de l'OEB travaillant au sein de la DP Communication et de toute autre unité organisationnelle participant au projet.

Les données à caractère personnel peuvent être communiquées à des prestataires de services tiers à des fins d'envoi d'informations par courrier électronique et à d'autres fins de soutien, telles que le paiement des frais de transport ou l'enregistrement d'une interview.

Les données à caractère personnel seront partagées uniquement avec des personnes habilitées qui sont responsables des opérations de traitement nécessaires. Elles ne seront pas utilisées à d'autres fins ou communiquées à d'autres destinataires.

Les données à caractère personnel figurant dans des photographies, des vidéos ou tout autre support audiovisuel peuvent être mises à la disposition des agents de l'OEB par le biais des canaux de communication internes de l'OEB et peuvent être publiées par le biais des canaux de communication externes de l'OEB. Ces supports peuvent également être partagés avec d'autres offices de propriété intellectuelle, des établissements d'enseignement ou des parties prenantes concernées dans le but de promouvoir l'innovation, la sensibilisation à la propriété intellectuelle et les activités menées dans le cadre du Réseau européen des inventeurs.

5. Comment protégeons-nous et préservons-nous vos données ?

Nous prenons les mesures techniques et organisationnelles nécessaires pour préserver vos données à caractère personnel et les protéger contre la destruction, la perte ou la modification accidentelles ou illicites, et contre la communication ou l'accès non autorisés.

L'ensemble des données à caractère personnel est conservé dans des applications informatiques sécurisées conformément aux normes de sécurité de l'OEB. Des niveaux d'accès appropriés sont accordés à titre individuel uniquement aux destinataires mentionnés ci-dessus.

En ce qui concerne les systèmes hébergés dans les locaux de l'OEB, les mesures sécuritaires de base suivantes s'appliquent généralement :

- authentification de l'utilisateur et contrôle de l'accès (p.ex. contrôle d'accès à base de rôles aux systèmes et au réseau, principe du "besoin de savoir" et du moindre privilège) ;
- renforcement de la sécurité logique des systèmes, de l'équipement et du réseau ;
- contrôles de la transmission et de la saisie (p. ex. journaux d'audit, surveillance des systèmes et du réseau) ;
- intervention en cas d'incident de sécurité : surveillance des incidents 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, experts en sécurité de garde.

En principe, l'OEB a mis en place un système de gestion des dossiers sans support papier ; toutefois, si des dossiers papier contenant des données à caractère personnel doivent être conservés dans les locaux de l'OEB, ils sont conservés sous clé dans un lieu sécurisé dont l'accès est restreint.

Concernant les données à caractère personnel traitées par des systèmes qui ne sont pas hébergés dans les locaux de l'OEB, les prestataires qui traitent ces données se sont engagés dans le cadre d'un accord contraignant à se conformer aux obligations afférentes à la protection des données découlant du cadre juridique de protection des données applicable. L'OEB a également effectué une analyse relative à la confidentialité et au risque de sécurité. Ces systèmes doivent avoir mis en place des mesures techniques et organisationnelles appropriées telles que des mesures physiques de sécurité, des mesures de contrôle des accès et du stockage, la sécurisation des données inactives (p. ex. par chiffrement) ; des mesures de contrôle des utilisateurs, de la transmission et des entrées (avec p. ex. des pare-feu de réseau, des systèmes de détection des intrusions sur le réseau, des systèmes de protection contre les intrusions sur le réseau, un audit des connexions) ; des mesures de contrôle de l'acheminement des données (p. ex. sécurisation des données en transit par un chiffrement).

6. Comment pouvez-vous accéder à vos données, les rectifier et les recevoir, en demander l'effacement, en limiter le traitement ou vous opposer à celui-ci ? Vos droits peuvent-ils être restreints ?

Vous avez le droit d'accéder à vos données à caractère personnel, de les rectifier et de les recevoir, de ne pas faire l'objet d'une décision fondée exclusivement sur un traitement automatisé, de les effacer et de limiter leur traitement ou de vous opposer à celui-ci (articles 18 à 24 RRPD).

Veuillez garder à l'esprit que votre droit à rectification s'applique uniquement à des données factuelles traitées dans le cadre de votre participation au Réseau européen des inventeurs. En outre, si nous vous avons demandé votre consentement, veuillez noter que si vous retirez ce consentement, cela n'affectera pas la licéité de tout traitement basé sur votre consentement avant le retrait.

Si vous souhaitez exercer l'un de ces droits, veuillez adresser une demande écrite en ce sens au responsable délégué du traitement à l'adresse suivante : pdcomm-dataprotectionliaison@epo.org. Afin de nous permettre de répondre plus rapidement et précisément, vous devez toujours assortir votre demande de certaines informations préliminaires. Nous vous encourageons par conséquent à remplir ce formulaire et à le transmettre avec votre demande.
Nous répondrons à votre demande dans les meilleurs délais et, dans tous les cas, dans un délai d'un mois à compter de la réception de votre demande. Toutefois, conformément à l'article 15(2) RRPD, ce délai peut être prolongé de deux mois supplémentaires si nécessaire, compte tenu de la complexité et du nombre de demandes reçues. Toute prolongation de délai vous sera notifiée.

7. Sur quelle base juridique se fonde le traitement de vos données ?

Les données à caractère personnel sont traitées sur le fondement de l'article 5 RRPD :

> a. le traitement est nécessaire à l'accomplissement d'une tâche relevant des activités officielles de l'Organisation européenne des brevets ou de l'exercice légitime de l'autorité publique dont est investi le responsable du traitement, ce qui comprend le traitement nécessaire à la gestion et au fonctionnement de l'Office.
> d. la personne concernée a explicitement donné son consentement au traitement de données à caractère personnel la concernant pour une ou plusieurs finalités spécifiques. Ceci peut concerner le cas où vous demanderiez à ne pas être contacté pendant un certain temps pour cause de maladie.

Les catégories particulières de données à caractère personnel sont traitées conformément à l'article 11, paragraphe 2, points a) et f), du RRPD.

> L'article 11, paragraphe 2, point a), s'applique lorsque la personne concernée a donné son consentement explicite au traitement de ces données à une ou plusieurs fins précises.
>
> L'article 11, paragraphe 2, point f), s'applique lorsque le traitement est nécessaire à une finalité spécifique liée à l'exécution d'une mission relevant de l'exercice des activités officielles de l'Organisation européenne des brevets, y compris la gestion et le fonctionnement de l'Office européen des brevets, sous réserve des exigences et des garanties prévues par cette disposition.

8. Combien de temps conservons-nous vos données ?

Les données à caractère personnel sont conservées uniquement pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard de la finalité de leur traitement :

Less données à caractère personnel seront conservées tant que vous ferez partie du Réseau. Vous pouvez demander la résiliation de votre adhésion au Réseau en envoyant un e-mail au responsable du traitement désigné. Dans ce cas, les données à caractère personnel seront supprimées dans un délai d'un mois.

Les données à caractère personnel contenues dans les photographies, les enregistrements vidéo et audiovisuels réalisés dans le cadre de réunions, d'événements ou d'autres initiatives sont conservées conformément aux critères de conservation applicables. Pour les contenus multimédias gérés par DP Communication, les critères applicables sont définis dans la politique de conservation des contenus multimédias de DP Communication, qui complète la politique de conservation de l'OEB et fournit des orientations sur la conservation, la gestion, le stockage et le cycle de vie de ces contenus. À cet égard, en fonction de la nature et de l'objectif de la réunion, de l'événement ou de l'initiative, y compris sa valeur pédagogique, institutionnelle, historique, informative ou promotionnelle, les contenus multimédias peuvent généralement être conservés pendant des durées de 2, 10 ou 25 ans, conformément à la catégorie de conservation applicable. La Politique de conservation des contenus multimédias est disponible sur demande.

Les données à caractère personnel sensibles que vous avez fournies dans un contexte et une période donnés seront supprimées de la base de données de l'OEB si vous en faites la demande ou, à défaut d'une telle demande, seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour atteindre la finalité pour laquelle elles ont été fournies et traitées.

Les formulaires d'autorisation parentale qui contiennent des données à caractère personnel sont conservés conformément à la politique de conservation de l'OEB. Cette politique peut être fournie sur demande.

En cas de recours formel/contentieux, toutes les données détenues au moment où le recours formel/contentieux est engagé seront conservées jusqu'à la clôture de la procédure.

9. Personnes à contacter et coordonnées

Si vous avez des questions sur le traitement des données à caractère personnel vous concernant, veuillez les adresser au responsable délégué du traitement à l'adresse suivante : pdcomm-dataprotectionliaison@epo.org.

Vous pouvez également contacter notre responsable de la protection des données à l'adresse DPOexternalusers@epo.org.

Réexamen et exercice des voies de recours

Si vous considérez que le traitement porte atteinte à vos droits en tant que personne concernée, vous avez le droit de demander un réexamen par le responsable du traitement en vertu de l'article 49 RRPD et, si vous n'êtes pas d'accord avec l'issue de ce réexamen, d'exercer les voies de recours prévues à l'article 50 RRPD.